

KOBE – GAC : échanges entre les unités constitutives (1 sur 3)

Dimanche 10 mars 2019 – 14h30 à 16h45 JST

ICANN64 | Kobe, Japon

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup de votre patience. Nous allons commencer maintenant. Nous sommes à la réunion du GAC avec le groupe des représentants des opérateurs de registre. Comme je vous le disais, c'est la réunion du GAC avec les représentants des opérateurs de registre de la GNSO. Nous avons un point de contact de la GNSO, Ghislain de la France. Je vais lui céder la parole pour qu'il conduise cette réunion.

GHISLAIN DE SALINS : Nous sommes maintenant donc à la réunion des représentants des opérateurs de registre. Pour le GAC, il s'agit d'une après-midi vraiment intéressante parce que nous allons être pratiquement pendant toute l'après-midi avec la GNSO. Nous commençons donc par ce groupe et ensuite, nous allons nous réunir avec les bureaux d'enregistrement et les autorités de la GNSO.

Vous vous souviendrez probablement que ce groupe a été avec nous à Barcelone. Et pendant l'ICANN63, nous avons eu une réunion avec certaines parties non contractantes de la GNSO, l'unité constitutive de la propriété commerciale. Et nous allons

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

maintenant avoir une réunion avec les parties contractantes et avec la GNSO.

Nous n'avons que 25 minutes pour cette réunion et nous avons de nombreux sujets à aborder. En premier lieu, une introduction par rapport au groupe des parties prenantes des opérateurs de registre. C'est quelque chose de très important parce qu'il y a de nombreux membres qui viennent d'arriver dans cette réunion. Et ensuite, l'acceptation universelle des gTLD. Ce sont deux points différents. Donc je vais permettre à chacun des membres des groupes de présenter de leur part tout cela.

DONNA AUSTIN :

Maintenant, je vous demande de m'excuser d'être venue un tout petit peu en retard. Nous étions censés avoir un texte à projeter sur l'écran. Je ne sais pas si je peux rendre responsable la connexion internet.

Je fais partie du groupe des représentants des opérateurs de registre. J'ai commencé ce travail à Barcelone. Vous avez dû me connaître parce que je fais partie du conseil de la GNSO. Je faisais partie du groupe du conseil de la GNSO. Et maintenant, j'ai ici Sam Demetriou et Beth Bacon, qui sont les deux vice-présidentes qui m'accompagnent. Voulez-vous vous présenter s'il vous plaît.

SAMANTHA DEMETRIOU : Comme Donna l'a dit, je suis l'une des vice-présidentes responsable de la politique de ce groupe pour coordonner les décisions et les positions internes de politique ainsi que les commentaires.

BETH BACON : Je m'appelle Beth Bacon. Je travaille pour l'administration et les relations publiques dans ce groupe et je m'occupe de tout ce qui concerne les demandes de budget et l'organisation au point de vue administratif de notre groupe.

DONNA AUSTIN : Merci Beth et merci Sam. Nous remercions le GAC de nous avoir donné l'occasion de nous présenter devant vous. Nous ne l'avons jamais fait en tant que groupe des représentants des opérateurs de registre.

Nous voulons d'abord donc vous dire ce que nous faisons, ce que nous sommes et comment nous sommes inclus dans la structure de l'ICANN. Et ensuite, si nous avons le temps, nous allons parler de connaissance de la sensibilisation universelle à propos de TLD et gTLD et c'est un thème qui nous mène quelque part de très différent par rapport à la politique d'élaboration de l'ICANN. La GNSO élabore des politiques et l'ICANN met en

œuvre ces politiques. Nous pouvons donc avoir ici un vaste éventail de TLD sur l'internet. Il y a maintenant plus de 1 200 nouvelles extensions sur l'internet. Nous expliquons aux utilisateurs de l'internet ce que signifiait ces extensions des domaines. Julia, pourrions-nous projeter cette présentation s'il vous plaît ? Excusez-moi.

Qui sommes-nous ? Bien. Le principal rôle de notre groupe est de représenter les opérateurs de registre des gTLD qui font partie des parties contractantes de l'ICANN. Il y a une différence entre les gTLD et les ccTLD. Vous savez que les ccTLD sont les domaines de premier niveau avec des codes de pays ; ils ont des codes à deux caractères. La différence avec les gTLD est la suivante.

Nous avons différents rapports avec l'ICANN et des obligations différentes avec l'ICANN. Pour être membre de notre groupe, il faut avoir un contrat de registre avec l'ICANN.

Je vais ensuite vous faire cette présentation. Je vous demande de m'excuser de ne pas pouvoir le faire maintenant.

Les membres actuels de ce groupe sont plus de 80. Cela fait partie du programme des nouveaux gTLD. Nous avons aussi récemment changé les critères d'adhésion pour que les organisations puissent s'associer avec nous. Nous avons un

groupe de gTLD et d'opérateurs de registre des marques qui font partie justement de notre groupe.

Par suite de ce programme de nouveaux gTLD, notre diversité s'est accrue dans notre groupe. Et cela a de très grands avantages ainsi que des défis à relever parce que nous ne sommes pas nécessairement un groupe harmonieux même si nous avons de bons rapports. Certains défis ou certaines questions qu'il a fallu soulever se rapportent au fait d'équilibrer les commentaires quand il faut répondre à une période de commentaires publics en présentant les différentes opinions de tous les membres. Parfois, ces opinions sont vraiment très différentes.

Sam, Beth et moi, nous faisons partie du comité de direction. Et il y a aussi Jonathan Robinson qui est le trésorier d'Afilias. Et il y a d'autres groupes du comité de direction. Il y a trois membres du conseil de la GNSO qui font partie du comité de direction ainsi que le président sortant, Paul Diaz, qui fait partie de ce groupe ainsi que John Nevett, qui est le représentant du NomCom dans notre groupe. Ils complètent donc ce comité de direction.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le groupe des représentants des opérateurs de registre, c'est l'autre partie des parties contractantes au sein de la GNSO. Et nous avons

plusieurs points en commun. Nous avons des rapports vraiment étroits avec ce groupe des bureaux d'enregistrement. Le groupe des parties prenantes des opérateurs de registre défend les opérateurs de registre devant le Conseil d'Administration ainsi que devant le personnel de l'ICANN. Il y a des moments où nous pouvons aborder des thèmes liés à nos contrats. OK, d'accord, les diapositives sont projetées sur l'écran déjà.

Nous agissons et nous intervenons devant le personnel et le Conseil d'Administration de l'ICANN au nom des opérateurs de registre lorsqu'il y a ce type de question ou bien lorsqu'il y a une question liée à la conformité. Nous offrons des possibilités pour la participation au développement technique et à l'élaboration de politiques ainsi que sur la gouvernance de l'internet.

L'un des avantages ou des points positifs de notre groupe est que nous sommes en quelque sorte une ressource parce que nous avons un ensemble des opérateurs de registre ou de registres qui nous permettent de nous occuper de plusieurs thèmes simultanément pour comprendre l'effet que cela peut avoir sur les opérateurs de registre dans leur ensemble. Nous pouvons donc ainsi travailler pour nous assurer du fait que nous représentons leurs intérêts.

L'un des résultats du EPDP – et il se peut que le GAC ait eu cette même expérience –, c'est que par suite de la représentation au

sein du EPDP qui était différente de ce qui se passait pour le reste des PDP, nous avons trois représentants. Beth a travaillé de manière très étroite avec les autres collaborateurs. Et nous avons une équipe de soutien aussi, quelque six personnes qui travaillent pour cela. C'est une expérience importante pour nous parce que comme ces personnes représentent les avis ou les opinions du groupe des registres et des opérateurs de registre, nous, le reste d'entre nous, nous avons pu comprendre les positions qui étaient en présence et nous n'avons pas été surpris de ce qui apparaissait. Donc nos représentants nous ont permis de nous sentir confiants par rapport à la représentation des intérêts de ce groupe d'opérateurs de registre.

Je crois que nous avons pu bien travailler même si nous avons dû travailler sous pression par suite du temps qui nous était alloué.

Par rapport à ce qu'est l'éducation, c'est une autre activité à laquelle nous consacrons une bonne partie de notre temps. Maintenant, nous allons le faire de manière importante. Nous voulons partager avec vous cela pour que les gens puissent comprendre ce que font les opérateurs de registre et où ils sont insérés dans la structure de l'ICANN. Parce qu'il y a un certain nombre de sujets qui me viennent à l'esprit. Si nous avons un échange d'informations, comme par exemple les codes à deux caractères au deuxième niveau, c'est une question dont vous

avez discuté longuement, si nous pouvions travailler directement sur cela avec vous, nous ne serions pas nécessairement devant un résultat différent mais nous aurions davantage d'informations à propos de ce sujet. Voilà donc le type d'activités éducationnelles que nous voudrions avoir et le type d'interactions que nous voudrions pouvoir établir.

Nous voulons aussi centrer notre travail sur la communauté et sur l'utilisation malveillante du DNS. Ces mots ont un sens très différent pour les différentes personnes. Ce que nous avons vu, c'est que la communauté discute à propos de ce thème et nous n'y participons pas. Nous voudrions bien y participer et avoir un dialogue plus direct dans ce sens-là. Si le GAC veut mieux comprendre comment les opérateurs de registre travaillent sur l'utilisation malveillante du DNS et les pratiques que nous mettons en œuvre, nous serons heureux de vous l'expliquer pour pouvoir partager une information plus abondante. Ce serait une action qui aurait une visée éducationnelle beaucoup plus importante. Nous pourrions mieux apprendre des deux côtés comment les choses fonctionnent et nous pourrions nous sentir plus à l'aise et comprendre qu'il y a des acteurs qui agissent de bonne foi et qui font de leur mieux pour que tout soit bien fait.

Alors maintenant, où sommes-nous au sein de la structure de l'ICANN ? Ce groupe de représentants des opérateurs de registre

fait partie de l'organisation de la GNSO. Nous faisons partie du groupe des parties contractantes. Nous élisons trois membres pour ce conseil. Nous avons des représentants de la Russie, du Brésil et de l'Amérique du Nord ainsi qu'une personne qui nous représente devant le Conseil d'Administration et qui est Becky Burr. Lorsque l'on nomme quelqu'un pour le Conseil d'Administration, c'est Becky Burr qui connaît les opérations de registre et cela se rapporte en quelque sorte à cette action éducative que nous menons à bien pour ceux qui viennent pour la première fois pour le Conseil d'Administration. Nous savons que Becky connaît cette activité, qu'elle peut parler de cela de manière responsable, pertinente. Prochaine image.

À l'heure actuelle, nous centrons nos activités sur la communauté, sur le processus accéléré d'élaboration de politique concernant les données d'enregistrement de gTLD. Bien sûr, nous savons que c'est un thème qui est indépendant. Mais comme la plupart des gens au sein de la communauté, nous faisons attention à ce thème en particulier et nous allons le faire aussi à l'étape deux.

En même temps que ce groupe du EPDP, il y a un autre groupe à caractère plutôt technique qui travaille avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement et qui travaille sur les documents de profils de protocole d'accès aux données d'enregistrement. Ceci a été fait à partir de la spécification

temporaire parce que nous devons avoir ces profils de RDAP mis en œuvre et il me semble qu'il y a un délai de 180 jours pour ce faire. Il faudra voir comment les choses se font parce qu'il y a de nombreuses ressources qui sont allouées au EPDP et il faut voir comment on continue avec ce travail pour chacun des groupes de parties prenantes.

En ce qui concerne l'audit de conformité de l'ICANN, il s'agit d'une compétence pour habilitier les opérateurs de registre. En octobre de l'année dernière, on a commencé un audit pour tout ce qui concerne la conformité des tous les opérateurs de registre, surtout en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS. Il y avait des éléments qui n'avaient pas fait l'objet de cet audit, par exemple ce qui était permis et ce qui ne l'était pas dans le registre. Et nous avons eu un débat par rapport à la conformité contractuelle. Ce dialogue a été vraiment difficile. Et nous allons poursuivre cela pendant cette semaine. Il y aura une séance à huis clos sur la conformité contractuelle de l'ICANN pour voir ce qui fait partie de ce mandat de la conformité contractuelle de l'ICANN. C'est quelque chose qui a pris une bonne partie de notre temps.

Je crois que j'ai déjà parlé de l'utilisation malveillante du DNS, mais il faut que nous travaillions davantage avec la communauté pour ce dialogue. Nous espérons bien pouvoir établir un dialogue avec le GAC à cet égard.

Sam, je ne sais pas si tu veux faire référence aux réponses ? Voilà. Voilà où nous en sommes. Désolée d'avoir pris autant de temps, on a eu des petits problèmes techniques.

GHISLAIN DE SALINS : Merci beaucoup, Donna, pour ces informations, pour cette présentation. Avons-nous des questions ? Est-ce que les membres du GAC ont des questions par rapport à cette présentation qui a été faite par le groupe ? Oui, l'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Ma question ne porte pas sur la présentation. Je voulais remercier les membres du groupe parce que je pense qu'il y a des membres qui sont extrêmement actifs et qui défendent très bien leurs intérêts et qui poussent jusqu'à ce qu'ils obtiennent la défense de leurs intérêts. Je vous félicite vraiment parce que nous vous connaissons, nous savons que vous vous battez pour vos intérêts, donc je salue ce courage. Pour ce qui est de l'équilibre de genre, vous êtes toutes des femmes, donc mes félicitations.

Ma question porte sur la deuxième phase, deuxième étape, l'accès unifié pour les informations non publiques et ensuite,

des points importants pour être considérés par la communauté et ensuite, l'étape numéro trois.

Hier, quand nous avons parlé du EPDP, on n'a pas de délai par rapport à la deuxième phase du EPDP. Si on envisage un délai possible pour finir cette étape, je vous demande quelles sont vos attentes par rapport à cette étape, quand pensez-vous que cette étape pourra aboutir à des résultats opérationnels. Parce que vous avez eu beaucoup de chance qu'il y ait eu autant de flexibilité, y compris après la mise en vigueur du RGPD, sans avoir aucune amende.

DONNA AUSTIN : Merci Kavouss. Beth, je vous regarde. Peut-être que si vous pouvez répondre ?

BETH BACON : Bien sûr. Merci Kavouss, merci beaucoup de vos commentaires.

Je comprends, nous avons commencé des discussions hier sur le EPDP. C'était une journée intense de travail sur l'étape numéro deux et je pense que la discussion portait notamment sur quels seraient les délais les plus raisonnables, non seulement pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement mais aussi pour le GAC, qui a consacré énormément d'heures à ce travail. Quel est le délai le plus raisonnable ? Pouvons-nous

continuer avec le rythme que nous avons ? Et je pense qu'on a tous vu qu'il fallait ralentir un petit peu ce rythme. Nous avons constaté que nous voulons établir un délai et je pense qu'on va y arriver cette semaine. Nous avons déjà pensé à quelques idées. On pourrait continuer avec ce rythme mais l'objectif d'hier était de trouver un moyen d'utiliser de manière raisonnable nos ressources et de pouvoir trouver un texte que l'on puisse inclure dans notre rapport final.

DONNA AUSTIN : Est-ce que cela répond à votre question, Kavouss ? Très bien.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Beth, merci Donna. Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? S'il n'y en a pas, je pense qu'on pourrait passer au point numéro deux par rapport à la sensibilisation universelle.

DONNA AUSTIN : Oui. La question de la sensibilisation universelle concerne le fait de dire qu'il faut faire connaître le fait qu'il y a un groupe qui s'occupe de cette question de l'universalité.

Nous avons introduit des politiques concernant les gTLD mais il n'y a pas eu de la part de l'ICANN un effort pour éduquer ou informer les internautes qu'il y a ces autres extensions dans le

DNS, que ces extensions sont valides au niveau du DNS. S'il n'y a pas de campagne de sensibilisation ou de communication, les internautes ne vont pas comprendre ce qu'ils signifient ou comment ces nouvelles extensions peuvent leur être utile, quelle est leur valeur, la diversité au niveau des internautes en général.

Donc c'est un sujet sur lequel nous nous penchons depuis un bon moment. Et Sam, Beth et moi-même, nous voulions vous dire que quand le Conseil d'Administration approuve des politiques, ces politiques ont une nature globale mais il n'y a pas d'obligation pour l'ICANN de mettre en place des actions de sensibilisation. Et nous nous demandions, puisque le GAC suit ces questions, s'il y a des actions de sensibilisation que vous faites au niveau de vos pays par rapport à ce qui se passe dans l'univers DNS parce que les gTLD ont apporté le plus grand changement dans le paysage du DNS. Et je me demandais si donc il y a des actions de sensibilisation au niveau de vos pays. Y a-t-il donc des sensibilisations qui sont mises en place dans vos pays après le lancement de ce programme des nouveaux gTLD ?

BETH BACON :

Quand nous envisageons les interactions avec le GAC, quand l'ICANN développe des politiques, ces politiques ont un impact sur nos business et affectent nos clients. Donc on voulait vous

demander s'il y a des moyens pour nous de vous aider à faire votre travail et de faire en sorte que ces politiques soient mieux comprises par les internautes, par les utilisateurs et s'il y a un moyen de travailler ensemble pour collaborer afin que le travail des uns et des autres soit plus facile et plus efficace.

GHISLAIN DE SALINS : Je suis tout à fait d'accord. Je pense que c'est un sujet qui intéresse l'ICANN. Je ne sais pas s'il y a des commentaires dans la salle ou des suggestions par rapport à ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je pense que le moment est venu de faire une pause, les gens sont fatigués, le décalage horaire. Donc je passe la parole à Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je voulais remercier les membres du panel. Merci d'avoir contacté le GAC. Nous avons hâte de continuer avec cette coopération.

Pour les collègues du GAC nous allons nous réunir avec la GNSO à 15:15. S'il vous plaît, revenez dans la salle à l'heure. Merci beaucoup.

Merci de bien vouloir prendre place.

Bonjour à tous. C'est notre réunion avec le conseil de la GNSO. Nous avons l'agent de liaison de la GNSO au sein du GAC et le point de contact du GAC avec la GNSO. Donc je vais passer la parole à Ghislain qui va animer cette séance. Si j'ai bien compris, vous avez déjà établi l'ordre du jour. Je pense que nous allons demander d'abord aux membres de la GNSO de se présenter.

KEITH DRAZEK :

Bonjour Manal. Merci beaucoup Manal. Bonjour à tous. Je m'appelle Keith Drazek. Je suis président de la GNSO. C'est ma première réunion de l'ICANN en tant que président de la GNSO. Je vais me présenter. Je travaille avec la communauté activement depuis l'année 2000 avec Verisign, l'opérateur de registre pour .com et .net. Je viens du groupe de travail d'opérateurs de registre de la GNSO. Et comme je vous l'ai dit, je suis le nouveau président du conseil de la GNSO. Je suis ravi de travailler avec vous, d'échanger avec vous. Je vois des têtes que je connais déjà et je serai ravi de répondre à vos questions.

Mais permettez-moi d'abord de donner la parole à mes collègues de la GNSO. Nous avons deux vice-présidents qui viennent des parties contractantes et non contractantes de l'ICANN. Je vais leur passer la parole pour qu'ils se présentent.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Bonjour. Je suis vice-président de la GNSO pour la chambre des parties non contractantes.

PAM LITTLE : Je travaille pour Alibaba. Je suis vice-présidente de la chambre des parties non contractantes. C'est ma première réunion en tant que vice-présidente du conseil de la GNSO.

JULF HELSINGIUS : Je m'appelle Julf Helsingius. Je suis liaison de la GNSO auprès du GAC et je suis donc une personne qui parle suédois, originaire de la Finlande et qui habite au Pays-Bas.

GHISLAIN DE SALINS : Très bien. C'est toujours un plaisir pour le GAC d'avoir cette réunion avec la GNSO. Donc nous souhaitons la bienvenue aux conseillers, nous souhaitons la bienvenue à Keith en tant que président du conseil de la GNSO. Nous avons beaucoup travaillé entre les sessions. Nous avons donc un ordre du jour assez dense. Est-ce qu'on peut l'afficher sur l'écran ? Très bien.

Nous avons trois points sur l'ordre du jour. Le premier point, très important, c'est l'accès aux droits de protection curatifs ; ensuite l'état d'avancement sur le EPDP ; et ensuite les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Je vais donner donc la parole à l'animateur de la part de la GNSO qui va présenter les différents sujets. Donc on va commencer par les droits de protection curatifs pour le OIG.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Entre temps, avant que l'on commence les discussions, pouvons-nous avoir les diapositives qui contiennent les questions de la GNSO s'il vous plaît ?

KEITH DRAZEK : Merci Manal. Je voulais prendre quelques minutes pour remercier l'équipe de direction du GAC et les parties intéressées qui ont participé à un appel que nous avons eu avec les gens de la GNSO et les gens du GAC pour discuter de la question de la protection des droits curatifs de OIG. Cet appel, on l'a eu il y a une semaine à peu près. C'était une discussion très intéressante qui nous permet de continuer ce débat aujourd'hui avec vous.

Permettez-moi de reformuler, pour que tout le monde soit d'accord, ce que j'ai mis dans le courriel que j'ai envoyé à Manal pour faire un point par rapport à où nous en sommes au niveau de la GNSO par rapport au rapport final du PDP. Nous avons reçu le rapport final du PDP en juillet de l'année dernière. Nous avons délibéré et discuté de cette question pendant plusieurs mois et notre date cible pour la résolution par rapport à cette

question est actuellement notre réunion du conseil au mois d'avril. Nous considérons encore plusieurs options. Il n'y a pas eu de décision prise par rapport à la manière dont le conseil va se prononcer par rapport à cette question particulière.

Comme je l'ai dit dans le courriel que j'ai envoyé, nous envisageons plusieurs options. Ces options sont encore en discussion. Une des possibilités parmi ce choix d'options pourrait être d'identifier la recommandation numéro cinq comme un élément hors de la portée du PDP et savoir que la recommandation cinq a un impact direct sur l'UDRP, qui fait l'objet d'un PDP en cours lié aux protections dans tous les gTLD et qui sera soumis à la deuxième étape de ce travail.

Alors ceci dit, j'espère que nous allons mieux comprendre les intérêts des uns et des autres par rapport aux possibilités qui s'offrent à nous pour pouvoir continuer ou aller de l'avant. Si nous décidons de continuer notre travail par rapport à la recommandation numéro cinq, nous posons la question de savoir si les membres du GAC souhaiteraient participer à ces efforts renouvelés.

Voilà les questions que vous voyez sur l'écran. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais je voulais planter le décor. Nous sommes très intéressés à savoir quel est votre point de vue par

rapport à ces questions en particulier. Cela va nous aider à mieux baser nos discussions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Keith. Merci à vous et à nos collègues de la GNSO pour ce dialogue constructif que nous avons eu entre les sessions.

Je pense que nous pouvons ouvrir le micro pour des questions.

GHISLAIN DE SALINS : Oui, bien sûr. Est-ce que Brian Beckham de l'OMPI est ici ? Je le vois arriver. Très bien, merci Brian. Je vais donner la parole à Brian tout d'abord, qui est le responsable de ce sujet au sein du GAC. Et ensuite peut-être après, nous pourrons poser des questions à la GNSO par rapport à cette possibilité de reconsidérer le travail sur la recommandation cinq. Mais tout d'abord, on va passer la parole à Brian et ensuite, ouvrir la parole pour les membres du GAC qui souhaiteraient poser des questions.

BRIAN BECKHAM : Je m'excuse du retard.

Je comprends que la question est de savoir quel est le point de vue du GAC par rapport aux différentes voies qui s'offrent au

conseil de la GNSO par rapport à cette recommandation. Une façon de voir les choses consisterait à se dire que les recommandations font partie d'une espèce de paquet. Une autre manière de voir cela, il faudrait se dire que la recommandation la plus difficile, c'est la recommandation numéro cinq car elle va à l'encontre de l'avis du GAC mais aussi va à l'encontre de plusieurs conseils juridiques qui ont été fournis.

Alors pour nous, que ce soit une suggestion plutôt que de voter sur ces recommandations, il y a la considération des conflits entre l'avis du GAC et ces recommandations car cette recommandation n'est pas en ligne avec le conseil juridique qui a été fourni par les OIG. Il y a d'autres options qui pourraient être envisagées pour reformer un groupe de travail qui se pencherait à nouveau sur ce problème. Comme c'était le cas pour le EPDP, un petit groupe du GAC pourrait s'occuper de cette question et les OIG souhaitent exprimer leur volonté et leur engagement, non seulement pour engager le dialogue mais aussi pour trouver une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde.

Je vais m'arrêter là et je vais donner la parole à d'autres membres qui souhaitent s'exprimer.

GHISLAIN DE SALINS : Merci beaucoup Brian. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à cette question du côté des membres du GAC ? Je vois que l'Iran souhaite prendre la parole. Est-ce qu'il y a d'autres membres qui souhaitent s'exprimer ? L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Merci Keith, merci aux membres du conseil de la GNSO. Si je ne m'abuse, la question des OIG est en cours depuis des années. Donc j'espère que vous, en tant que président du conseil de la GNSO, vous trouverez une solution qui soit faisable pour tous.

Je vois qu'il y a une relation entre l'option deux et l'option quatre. Et nous aimerions non seulement avoir un dialogue continu mais un dialogue qui soit efficace pour résoudre cette question.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup, Kavouss. Si j'ai bien compris votre question correctement, il y aurait une corrélation entre la question une et la question quatre. Et c'est une bonne question, voir quelle est la différence entre les deux. Je pense qu'il y a la possibilité de recommencer le travail, soit avec le même groupe qui a fini son travail et qui a fait son rapport, c'est-à-dire reconvoquer le même groupe en utilisant la procédure PDP 3.0. Donc cette possibilité serait de recommencer le travail, soit avec le groupe

existant ou avec un autre groupe qui aurait un mandat pour traiter cette question. L'autre possibilité serait la possibilité quatre, approuver les recommandations de un à quatre qui ne créent pas de politique de consensus et ne change pas des politiques de consensus.

Mais ensuite pour la recommandation cinq et pour revenir sur ce qui a été dit par Brian, cela changerait la politique de consensus de l'UDRP. Donc cela peut être référé au groupe RPM ou bien autre groupe de travail ou un nouveau PDP même.

Je voulais rappeler à tous que le processus d'élaboration de politique accéléré, c'est comme un PDP ordinaire mais ne nécessitant pas le premier pas, qui consiste à élaborer un rapport thématique. C'est un pas qui plante le décor pour établir le cadre du travail du groupe. Une partie de ce travail a déjà été fait. Donc si nous considérons un EPDP, cela peut être envisagé pour ce nouveau groupe de travail qui pourrait être créé. Voilà la différence entre le point deux et le point quatre. Il pourrait y avoir des chevauchements mais nous considérons ces options à l'heure actuelle.

GHISLAIN DE SALINS : Je pense que l'OMPI a demandé la parole. S'il vous plaît Brian.

OMPI : Brian Beckham.

Je voulais ajouter un élément à ce qui a été dit par Keith. Tout d'abord, nous venons d'une séance avec le conseil du groupe de travail sur le mécanisme de protection pour tous les nouveaux gTLD, RPM, et nous nous posons la question de savoir comment on pourrait intégrer la question des OIG dans le travail de ce groupe-là. Il y a bien sûr un délai pour le travail de ce groupe, il y a aussi le PDP sur les séries ultérieures de gTLD. Donc je voulais parler un petit peu de cet autre côté de l'équation.

Ensuite, pour ce qui est du EPDP, dans le cadre du modèle PDP 3.0, nous ne commençons pas à zéro. Nous ne réinventons pas la roue. Il y a un grand travail qui a été déjà fait, il y a un certain nombre de rapports qui ont été produits par les groupes de travail, il y a beaucoup de lettres qui ont été échangées. Il y a une liste d'une douzaine de documents qui pourraient déjà aider à informer le travail du groupe. Voilà. Merci beaucoup.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup Brian. Je suis tout à fait d'accord avec votre remarque. Permettez-moi de dire que quand on voit la référence au EPDP, un EPDP, comme je vous ai dit, c'est un PDP sans la première étape. Donc Brian et moi-même sommes d'accord ici pour dire qu'on n'a pas besoin de cette première étape parce que ce travail a déjà été fait. Quand vous voyez EPDP, pour les

gens qui travaillent au EPDP, cela fait un peu peur parce qu'ils connaissent l'intensité de ce travail. Mais ce n'est pas une exigence pour le EPDP. Nous pouvons mettre en place ou lancer un EPDP de la manière la plus efficace. Donc il peut s'agir d'un groupe fermé.

Ce que nous voulons faire, c'est recueillir vos points de vue, vos expériences par rapport au EPDP et vos expériences par rapport au groupe intercommunautaire car toutes ces informations seront utiles pour le conseil au moment où il devra décider de l'action à suivre pour cette recommandation.

Pour ce qui est du PDP RPM, quand nous avons commencé la phase une, le conseil a décidé de reformuler le mandat pour le même groupe pour l'étape numéro deux. Et il a décidé de mettre en place une partie des améliorations du PDP 3.0 pour ce qui est du groupe RPM qui passe à la phase deux et qui pourrait inclure la question des droits curatifs de OIG et OING. Cela pourra être envisagé. Nous avons plusieurs options sur la table. Et je vais m'arrêter là.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Keith. Moi, j'ai une question. Nous avons parlé un petit peu de cela hier. Nous avons très peu de temps mais il y a eu un grand soutien du GAC pour les recommandations deux, trois, quatre et cinq. Quelles sont les options que vous trouverez les

plus probables parmi ces quatre qui sont disponibles pour la décision à prendre en avril ?

KEITH DRAZEK :

Merci. Je ne pense pas qu'il y ait une option qui soit plus importante qu'une autre parce qu'il y a différentes visions au sein du conseil de la GNSO et il y a des seuils de vote pour adopter une option pour créer un politique par consensus.

En ce moment, on ne voit pas trop clairement où le traitement de ce thème va déboucher. Le conseil de la GNSO a été, du point de vue historique, un groupe qui certifie les procédures de notre groupe de travail. Historiquement, nous ne revenons pas en arrière sur des questions de fond lorsqu'il y a une recommandation faite par un groupe de travail. Lorsque nous sommes en train d'analyser ceci, il s'agit d'une question délicate puisque cela concerne l'histoire du conseil, notre rôle en tant que gestionnaire des processus de politiques. Cela signifie que nous sommes en train d'établir un précédent si nous ouvrons cela.

C'est une situation délicate. Il y a différentes options au sein du conseil de la GNSO et il n'y a pas eu de décision. Mais les questions que nous vous avons posées aujourd'hui sur le fait de savoir ce qui pourrait se passer si nous rouvrons ce processus, cela indique que nous sommes très responsables par rapport à

la discussion de ceci et à la manière de débattre. Je sais que la réponse n'est pas directe mais je ne peux pas vous donner de réponse directe pour vous dire s'il y a une option qui prend le pas sur une autre. Notre intention est de parvenir à une conclusion déterminée au mois d'avril. C'est pourquoi nous vous demandons de nous présenter vos commentaires.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Keith. Lorsque vous parlez du processus, je crois qu'il y a eu beaucoup de questions ou beaucoup d'inquiétudes qui ont été soulevées par les gouvernements et les membres du groupe de travail en ce sens que leurs opinions pourraient ne pas être considérées ou analysées. Je crois que cela ferait partie des aspects du processus.

Pour ce qui est des questions spécifiques posées par le conseil de la GNSO, est-ce qu'il y a des questions du GAC ?

IRAN : Je voudrais demander à Keith de tenir compte du fait qu'il faut établir un délai, une date butoir même si ce n'est qu'une date butoir tentative. Il ne faut pas laisser faire cela à long terme, à n'importe quel moment. Il se pourrait que la date butoir soit située à la fin de l'année.

KEITH DRAZEK : Merci Kavouss. Par rapport aux dates butoirs et aux délais, le conseil de la GNSO sur le PDP 3.0 tient compte de ces questions. Nous essayons de mettre en œuvre ces recommandations pour améliorer notre capacité à gérer des processus ainsi que la question des délais. C'est un sujet que nous allons bien sûr analyser et dont nous allons discuter. Merci.

GHISLAIN DE SALINS : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Bien. La Suisse demande à avoir la parole.

SUISSE : Merci beaucoup. Soyez les bienvenus. Bonjour à tous. Je vous demande de m'excuser d'être arrivé un tout petit peu en retard.

Premièrement, je voudrais savoir si l'on parle du PDP sur les mécanismes de protection de droits curatifs. Bien. Une réponse générale à ces questions pourrait être la suivante. C'est quelque chose dont nous avons discuté lors de l'appel d'il y a quelques semaines. J'ai l'impression que nous sommes tous vraiment sensibles aux thèmes qui ont été soulevés lors de ce PDP. Nous pouvons avoir différents points de vue mais nous ne pouvons pas faire la sourde oreille devant ces questions.

S'il fallait tenir compte de l'option de l'approbation d'un rapport final pour le présenter au Conseil d'Administration, nous

sommes presque sûrs qu'il y aura un conflit entre les opinions de la GNSO et celles du GAC. Je crois que nous avons encore le temps d'éviter ce problème et nous pouvons parvenir à un accord entre les parties prenantes de la GNSO et les OIG. Mais les OIG ont eu le soutien constant dans les avis du GAC.

Je reviens sur les questions que vous avez soulevées. Je n'oserais pas gérer cela dans le détail ou vous donner un conseil sur la manière ou sur la meilleure voie à prendre. Il faudrait de toute façon recommencer cela avant que ces recommandations puissent être mises en œuvre. Il se peut que ce nouveau début se rapporte à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge et au fait de recommencer ce PDP avec le responsable de ce processus. Il faut que tout le monde considère ce processus comme quelque chose de neutre et d'objectif et si les membres du GAC et les représentants des OIG qui participent sentent que leurs opinions seront considérées et que l'on en tiendra compte. Comme cela s'est passé pour l'ICRC dans le comité international de la Croix-Rouge où le représentant de la Croix-Rouge se trouvait à mes côtés. Nous n'étions que nous deux à participer dans ces appels. Ce serait une bonne occasion. Il y a eu de nombreuses présentations des membres du GAC, des OIG, d'autres parties prenantes. Il y a eu des lettres de type juridique qui ont été envoyées. Donc s'il fallait établir une date butoir, je pense que ce serait une bonne idée pour aborder cette question de manière

raisonnable et nous pourrions travailler de manière plus efficace pour présenter toute cette question au Conseil d'Administration et pour déterminer ensuite quelles seraient les mesures à prendre. Merci beaucoup.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Jorge. Vous avez parlé du fait qu'il faudrait éviter de passer par un processus qui prolongerait ce débat et qui déboucherait sur un conflit de position. Nous voudrions bien sûr éviter cela au sein du conseil. Nous ne voulons pas redémarrer à zéro après avoir tellement travaillé, après avoir traversé un processus aussi long que celui-là.

Cela ne signifie pas qu'au moment de présenter les recommandations de politiques et de l'avis du GAC qu'il n'y a pas de conflit. Mais pour ce cas particulier, je pense qu'il y a d'autres considérations qui sont possibles que le conseil de la GNSO dans son dialogue avec les membres du GAC pourraient analyser pour éviter ce type de situation.

De notre parti, nous, au sein du conseil, nous vous demandons de répondre à ces questions parce que nous essayons de voir quelle serait la voie la moins nuisible pour pouvoir avancer. Nous essayons de trouver la meilleure solution possible sans aller à l'encontre de nos processus et de nos procédures. Nous vous remercions de vos commentaires.

GHISLAIN DE SALINS : Je pense qu'il y a un accord. Nous voyons que personne ne veut que le Conseil d'Administration soit obligé de faire face à un conflit d'opinions. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Est-ce que vous voulez présenter les questions de la GNSO et voir si le GAC a son mot à dire là-dessus ?

KEITH DRAZEK : Oui, nous allons voir donc quelles sont les questions. Je crois que j'ai déjà entendu la réponse à certaines de ces questions à partir des différentes interventions qui ont eu lieu ici. Mais si le conseil de la GNSO devait reconsidérer, réexaminer ce travail, les parties prenantes y compris les membres du GAC seraient disponibles et désireuses de participer. Je pense qu'à partir de ce que Jorge et Brian ont indiqué, ceci serait important. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit mais je crois que c'était ce à quoi vous visiez lorsque vous avez parlé.

Est-ce qu'il y a d'autres opinions ? Le silence est une opinion aussi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Brian Beckham, représentant de l'OMPI veut prendre la parole.

OMPI :

Ceci ne se fait peut-être pas dans l'ordre approprié mais comme on a commencé avec certaines questions, je voudrais faire référence aux trois premières questions et même à la quatrième question.

Je suis avec vous, je fais partie de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle, je la représente. Et je suis ici présent aux réunions de l'ICANN normalement parce que l'institution où je travaille est formée de différents départements qui développent des cadres juridiques internationaux en ce qui concerne les droits de la propriété intellectuelle. Et nous nous intéressons fortement à toutes les discussions concernant la protection des droits ici au sein de l'ICANN.

Nous avons un collègue de l'OCDE. Et si nous revenons à la réunion tenue à Prague, je crois qu'il y a eu une vingtaine ou même une trentaine d'OIG qui y a participé. Et il y a eu même une coalition où il y avait entre 40 et 50 OIG qui s'intéressaient à ces cas-là qui avaient organisé des lettres dans les bureaux du département du service juridique des Nations unies et du secrétaire général. Je parle ici mais je ne parle pas seulement à titre personnel et comme représentant de mon institution mais aussi par rapport à ce contexte.

Par rapport aux trois premières questions, même à la quatrième, je crois que nous pourrions avoir un processus accéléré avec une

date butoir établie. Et si nous pensons à cette réunion, le représentant de l'OCDE a fait savoir qu'il ne peut pas participer à cette réunion et je lis un message courriel qu'il nous a envoyé à moi et à certains membres du GAC. C'est qu'à la différence d'autres parties prenantes qui peuvent justifier des ressources et de leur participation au processus de l'ICANN, cette organisation dont le but est surtout de fournir des informations, les gouvernements ne peuvent pas attribuer des ressources pour l'EPDP. Je le dis parce que je veux que vous sachiez que si nous pouvons faire cela d'une manière plus efficace que par rapport aux efforts précédents de PDP, vous pourriez bien sûr compter sur notre aide au sein des OIG parce que nous voulons participer, bien sûr, de bonne foi. Mais en même, si nous sommes face à un processus qui prendra encore une fois quatre ans, ce sera très difficile pour les OIG de justifier de leur participation à ce processus parce qu'il y a d'autres questions à l'international liées à des questions humanitaires dont nous devons nous occuper aussi. Cela fait aussi partie de nos préoccupations centrales.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Brian. C'est pour cela que nous vous avons demandé de vous exprimer, parce que nous voulons savoir quelles sont vos opinions.

Si nous revenons aux efforts que nous avons menés à bien au cours de la dernière année et demie, en ce qui concerne l'amélioration du PDP 3.0, aucun PDP ne devrait durer quatre ans ou même pas trois. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Il faut que nous ayons des initiatives sur les PDP beaucoup plus limitées avec des délais qui peuvent être respectés. Et c'est quelque chose dont nous tenons compte pendant nos discussions sur l'amélioration pour le PDP 3.0. Vous avez vu qu'il y a des obstacles à votre participation et nous prenons bien sûr compte de ce que vous avez dit.

Je ne sais pas si quelqu'un d'autre voudrait avoir la parole. Mais vous avez les quatre questions sur l'écran. Je ne vais pas les lire, mais nous allons bien sûr écouter d'autres opinions à propos de cette question. Nous voulons continuer à discuter de ce sujet au sein du conseil pendant cette semaine tenant compte de vos commentaires. Nous voulons en finir avec ces questions procédurales, si c'est possible avant le mois d'avril.

GHISLAIN DE SALINS : Merci beaucoup Keith. Je crois que le GAC et la GNSO sont d'accord pour dire que les PDP doivent être plus rapides et plus efficaces. Aujourd'hui, c'est une journée vraiment d'efficacité pour la GNSO et pour le GAC.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur les mécanismes de protection de droits pour les OIG ? Autrement, nous pouvons aborder le prochain thème de l'ordre du jour.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je veux vous remercier de cette discussion. Je veux remercier aussi les membres du GAC d'être ici présents et de participer. Je vous remercie aussi des questions qui ont été posées parce que cela nous aide à structurer nos propres discussions pour que notre dialogue soit plus fructueux. Merci encore une fois, merci beaucoup. Et si vous avez besoin de nous contacter, n'hésitez pas. Si nous pouvons vous aider et si nous pouvons contribuer à ce que le conseil puisse prendre d'ici au mois d'avril une décision sur cette question, n'hésitez pas à nous contacter.

GHISLAIN DE SALINS : Bien. Nous pourrions voir maintenant la prochaine diapositive pour le prochain thème. Je vais céder la parole à Keith pour qu'il fasse la présentation et je vais demander ensuite aux membres du GAC de faire leurs commentaires.

KEITH DRAZEK : Merci. Le deuxième point concerne l'état du progrès du processus accéléré d'élaboration de politique. L'EPDP, c'est l'acronyme dont nous nous servons. Et je veux remercier les

membres du GAC et le GAC dans son ensemble d’avoir participé au EPDP ainsi qu’à l’équipe de soutien et à tous ceux qui ont travaillé à nous aider en tant que communauté dans ce processus de la GNSO. C’était une initiative communautaire qui nous a permis de déboucher sur notre résultat, à savoir une recommandation par consensus sur la politique qui a été approuvée par le conseil de la GNSO le 4 mars, cela pour remplacer la spécification temporaire le 25 mai.

Cette spécification temporaire a été imposée, comme vous le savez, par le Conseil d'Administration pour répondre à une situation que le RGPD avait imposé en ce qui concernait les contrats entre les registres et les bureaux d'enregistrement. Il a fallu donc établir cette spécification l’année dernière.

Il y a eu un résultat positif parce que le Conseil d'Administration a adopté cette recommandation par consensus. Il y a eu une période de commentaires publics qui a commencé mardi dernier et qui sera ouverte pendant 42 jours encore. Et le Conseil d'Administration va analyser et peut-être émettre un vote sur les recommandations de politique par consensus avant l’échéance de la spécification temporaire le 25 mai. Je remercie le GAC de sa participation. Je crois que je vous ai mis au courant sur l’étape où nous sommes par rapport à cette procédure.

La première phase concernait l'EPDP liée à la question de la spécification temporaire. Au niveau du conseil de la GNSO et dans le groupe de travail sur le EPDP, nous développons un plan de travail pour la phase deux où nous allons nous concentrer sur un système normalisé pour l'accès et la diffusion de l'information qui n'est pas publique dans le WHOIS ou pour des données d'enregistrement.

Il y a eu hier une réunion dans le contexte de cette réunion à Kobe. Il se peut qu'il y en ait une autre aujourd'hui et d'autres pendant cette semaine pour voir comment la transition se fait de la phase un à la deux, comment nous pouvons développer ce plan de travail pour nous occuper des questions concernant la phase deux et nous occuper de l'accès et de la diffusion des données suivant les conditions légales qui ont été établies.

Lors de la phase un, le travail avait une date butoir qui avait été imposée de 12 mois. Le Conseil d'Administration ne peut imposer une spécification temporaire que pour une durée de 12 mois. Voilà pourquoi nous devons respecter ce délai. Mais pour la phase deux, nous n'avons pas de délai qui ait été établi. Nous ne devons pas de toute façon ralentir notre travail et nous devons suivre le rythme de la phase un.

L'équipe du EPDP avec le conseil de la GNSO avec la direction de Rafik, qui va travailler en tant que président du EPDP, comme

vous le savez, Curt Pritz a dit qu’il allait nous quitter. Donc il y a un appel d’expression d’intérêt pour avoir un président à plein temps pour la phase deux. Rafik, en tant qu’agent de liaison de la GNSO et comme un des vice-présidents du groupe, joue son rôle comme président pour continuer à développer cette initiative du PDP. Voilà donc où nous en sommes.

Nous travaillons pour essayer d’élaborer un plan de travail pour déterminer ce à quoi il faut aboutir à la phase deux. Ceci permettra d’avoir des attentes réelles en ce qui concerne le délai, le temps hebdomadaire qu’il faut consacrer à la discussion de ce thème, les attentes en ce qui concerne les ressources que l’on doit demander à l’ICANN pour soutenir cette initiative ou la portée de cette initiative.

Cherine et Göran ont fait savoir qu’il faut qu’il y ait une analyse en termes juridiques de la faisabilité d’un modèle d’accès unifié. Il faudrait voir s’il y aurait une conformité par rapport à la réglementation. Nous, nous développons les recommandations, nous établissons un cadre et ensuite, nous demandons à avoir des commentaires. Ou bien il faut que nous posions des questions avant de commencer nos discussions. Voilà ce à quoi nous réfléchissons en interne.

Je voudrais savoir s'il y a des questions et ensuite, je vais céder la parole à Rafik pour qu'il nous dise ce que nous allons voir pendant cette semaine.

GHISLAIN DE SALINS : Ashley, en tant que membre du EPDP.

ÉTATS-UNIS : Merci beaucoup, Keith. Je pense que je ne dirai rien de nouveau. C'est quelque chose que je répète depuis déjà deux jours. Mais pour que tout le monde le sache dans la salle, en premier lieu, je veux remercier la GNSO et tous les membres du EPDP. Ce dialogue a été vraiment constructif et cela a étonné bon nombre de membres de la communauté de pouvoir parvenir à ce rapport de la phase un. Nous avons discuté au sein du GAC, nous avons présenté nos inquiétudes en ce qui concerne le rapport final de la phase un mais il ne faut pas que vous estimiez qu'il s'agit d'une objection à ce rapport. Non, bien sûr, nous devons faire connaître nos points de vue.

Mais si nous considérons l'avenir maintenant, je ne veux pas me répéter mais je crois que la charte du EPDP était très claire sur la manière dont les choses devaient être faites en ce qui concerne les délais. Mais pour ceux qui n'ont pas participé à la rédaction de cette charte, ce n'est pas clair et nous avons révisé cela à

plusieurs reprises. On ne voit pas trop clairement quel sera le délai pour la phase deux. Donc je suis vraiment étonnée de voir que cela puisse se poursuivre sans aucune définition par rapport aux délais.

Pour ceux qui s'inquiètent d'avoir une conversation sur le modèle d'accès, je crois que nous devons nous en occuper presque à la même vitesse et avec la même efficacité que d'autres points. Ce qui m'inquiète, c'est que je vois trop de considérations sur le fait que l'on estime que cela va aller plus lentement, que cela doit être fait de façon plus lente. Je n'ai pas entendu parler de beaucoup de raisons pour ce faire. Je pense que cela peut se passer, mais le fait qu'il semble que le travail va se dérouler plus lentement me pousse à ralentir moi-même.

Je pense qu'il y en a beaucoup d'entre nous qui sont très centrés sur le modèle d'accès. Je crois que pour la phase un, nous avons été très patients et nous nous sommes dits : « OK, très bien, ça va. », et espérons avoir le même respect lors de la phase deux. J'essaie de faire des commentaires constructifs. Je ne veux pas avoir un point de vue négatif mais je veux quand même avancer. Merci de tout ce que vous avez jusqu'ici.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup de ces commentaires. Et c'est pour cela que nous voulions écouter vos points de vue, parce que le groupe

continue à délibérer par rapport à la question de savoir comment nous devons encadrer ce travail de l'étape numéro deux.

Ce EPDP a eu une charte avec deux étapes. D'un côté, il fallait établir la base du travail et le délai pour l'étape une avait un délai qui avait été imposé quelque part par la spécification temporaire. Mais l'idée, c'est que tout cela fait partie d'un même travail. On a écouté donc des inquiétudes par rapport à la difficulté que représente pour certains bénévoles de suivre ce rythme, donc la rareté de bénévoles à laquelle nous serions confrontés pour continuer à l'étape deux.

Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que le rythme intense auquel nous avons été soumis pendant l'étape numéro une avait eu pour cause l'urgence. Mais il faut savoir que beaucoup de gens de la communauté, y compris de la part des parties contractantes, savent que le travail doit être fait avec un rythme continu. Donc bien sûr que nous allons continuer à travailler de manière durable pour pouvoir arriver ou aboutir à un résultat dans les meilleurs délais. Mais je comprends tout à fait et je suis tout à fait d'accord avec vos inquiétudes.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Keith, merci Ashley. Y a-t-il d'autres commentaires des membres du EPDP ? Kavouss s'il vous plaît.

IRAN :

Merci. Je ne veux pas remettre en cause la charte. L'important pour nous, c'est l'accès unifié ; c'est le point le plus important. Pour le GAC, cette partie de la phase est plus importante que les autres. Donc nous sommes focalisés sur cela.

Vous avez parlé de l'œuf et de la poule. Alors pensons à la phase numéro une du travail intercommunautaire sur la responsabilité. Nous avons dans un premier moment cherché l'avis juridique. Et nous avons donc répondu à ces questions dès le départ. Donc je vous suggère de considérer cette possibilité de répondre à ces questions juridiques dès le départ pour éviter d'avoir à se pencher là-dessus au milieu du processus. Merci beaucoup.

KEITH DRAZEK :

Merci Kavouss. Je pense que je prends bien note de votre commentaire. Tout ce que j'ai entendu, tous les commentaires que j'ai pu entendre de la part du personnel et des autres membres, c'est que le conseil juridique a été extrêmement utile pour faire avancer le projet et que cette analyse ou cet avis doit être cherché le plus en amont possible. Et c'est ce qu'on a entendu ce matin également ou ce midi avec le Conseil d'Administration de la part de Cherine et Göran, qui ont suggéré

d'avoir recours à ce conseil juridique en amont pour éviter que certaines solutions puissent ne pas s'avérer faisables plus tard.

Du point de vue du conseil de la GNSO, ce qui m'inquiète, c'est que si nous disons : « OK, nous allons nous arrêter jusqu'à ce que l'on obtienne le conseil juridique. », cela pourrait retarder les choses. À mon avis, ce que nous devrions faire, c'est identifier quels sont les éléments qui dépendent de l'avis juridique et établir à ce moment-là peut-être plusieurs pistes de travail. Je pense à haute voix parce que c'est la discussion que le EPDP va avoir cette semaine. Alors pour être clair, le conseil de la GNSO et la charte du groupe dit que le groupe doit établir ces processus de travail dans le cadre de nos procédures opérationnelles. Le conseil est tout à fait conscient de ce qui se passe et nous allons établir des orientations supplémentaires au groupe de travail EPDP dans les semaines à venir. Mais c'est au EPDP d'établir ses propres procédures. La participation des membres du GAC dans ce processus sera très appréciée.

GHISLAIN DE SALINS : Merci.

Georgios.

GEORGIOS TSELENTIS : Merci Keith et merci à tous les collègues de la GNSO pour ce travail qui est fait. Et merci de nous permettre de contribuer à votre effort.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit par nos collègues en ce sens qu'il faut accélérer le travail en vue d'un modèle unifié.

Pour ce qui est des problèmes juridiques, je me souviens qu'à un moment donné, pour pouvoir obtenir un bon conseil juridique, il faut se poser les bonnes questions. Je pense qu'en ce moment, nous sommes dans une situation beaucoup plus mature par rapport à la phase une. Nous savons exactement vers où nous nous dirigeons. Et à mon avis, en ce moment, nous pouvons avancer plus vite.

Je vais m'arrêter là mais je pense que les deux collègues qui m'ont précédé ont très bien expliqué les choses et quel est notre intérêt pour accélérer les choses.

KEITH DRAZEK : Merci Georgios. Je pense que vous avez tout à fait raison et à partir de ce que vous avez dit, je vais ajouter un élément.

La première étape a duré 12 mois depuis le début de la spécification temporaire jusqu'à son expiration. Il nous a fallu quatre mois pour établir la charte du groupe EPDP, pour

convoquer les membres, pour trouver un président. Donc le travail du EPDP a été fait en un peu moins de 12 mois.

Donc tout ce travail a été fait. On ne doit pas refaire cette partie. Le groupe est déjà en place, la charte est en place, donc ce travail ne doit pas être répété. Nous devons trouver un autre président et nous le ferons mais entre temps, nous avons des vice-présidents qui peuvent prendre le relais, qui peuvent poursuivre le travail dans les semaines à venir jusqu'à ce que l'on identifie le président du groupe pour continuer à travailler de la manière la plus efficace possible.

Donc quand on parle des 12 mois de l'étape une, le travail en soi-même a pris beaucoup moins de temps que cela. Donc si on peut commencer l'étape deux, il y a une partie du travail qui est déjà faite et nous pouvons attaquer directement le travail en lui-même. Donc pendant les semaines qui viennent, je pense que nous allons pouvoir bien progresser de manière efficace. Mais je prends note de votre commentaire qui est tout à fait pertinent, comprendre quelles sont les bonnes questions à poser pour le conseil juridique.

RAFIK DAMMAK :

Merci Keith. Au niveau de l'équipe EPDP, nous sommes dans une étape de transition pour préparer les prochains pas de l'étape deux. Tous les commentaires, toutes les contributions, nous en

avons besoin maintenant. Hier, nous avons obtenu certains commentaires, certaines contributions de différents membres et l'équipe EPDP croit que nous devons nous améliorer – quelles sont les ressources dont nous avons besoin, quels sont les éléments interdépendants, doit-on changer notre plan de travail. Nous devons donc identifier le travail que nous devons faire.

Je ne pense pas qu'on ait eu encore l'occasion de réfléchir à beaucoup d'éléments parce qu'on était un peu pressés dans cette première étape. Mais nous avons maintenant l'opportunité d'écouter vos commentaires pour pouvoir passer à l'étape deux.

Je suis optimiste. Si nous nous préparons suffisamment, rien ne nous empêche de commencer très vite l'étape numéro deux.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Rafik. Donc si j'ai bien compris, on pourrait commencer l'étape deux dans six mois. Faisons un point la prochaine réunion de l'ICANN pour voir où nous en sommes. Y a-t-il des commentaires au niveau du GAC ? Je vois l'Iran. S'il vous plaît, Kavouss.

IRAN : Une question très simple. Au début de notre réunion pendant le déjeuner, j'ai entendu qu'il y a eu plusieurs propositions que

vous continuez à promouvoir pour encourager la coopération des gouvernements. À la fin de la réunion, un représentant d'une partie prenante a dit que cette personne était inquiète par rapport à la coopération avec les gouvernements. Donc je vous demande de ne pas en tenir compte, de continuer à coopérer avec les gouvernements. Depuis 2010, cette coopération a donné lieu à des résultats très importants et donc je vous encourage à poursuivre cette coopération.

KEITH DRAZEK :

Oui, je comprends et je sais à quelle conversation vous faites référence où on a pu entendre plusieurs points de vue. Notre participation ici aujourd'hui et notre échange avec vous, je pense que cela est un exemple d'à quel point nous apprécions ces échanges et cette coopération avec vous. Merci beaucoup de votre commentaire.

GHISLAIN DE SALINS :

Merci Keith. Nous apprécions beaucoup également l'échange avec la GNSO. Je vois les États-Unis qui lèvent la main. S'il vous plaît, Ashley.

ÉTATS-UNIS :

Je voulais finir sur une note positive en disant que le travail de l'étape une a été fait dans un esprit constructif et très positif et

J'espère que nous allons poursuivre dans ce même esprit pour l'étape deux.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Ashley.

Il nous reste cinq minutes pour le dernier point, nous devons être très efficaces, comme dans le EPDP. Alors procédures pour des séries ultérieures des nouveaux gTLD.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup. Pour ce qui est des procédures pour des séries ultérieures des nouveaux gTLD, c'est un bon exemple d'interaction et de coopération avec les gouvernements, notamment pour ce qui est de la piste de travail cinq. Il y a eu beaucoup de discussions qui ont eu lieu déjà cette semaine. Il y a eu une journée complète de réunions hier et il y en aura d'autres qui vont venir au cours de la semaine.

Je pense que ce PDP sur des séries ultérieures des nouveaux gTLD a beaucoup travaillé. Nous avons entendu les coprésidents, Cheryl Langdon-Orr et Jeff Neuman, qui nous ont dit que le groupe travaille et qu'il envisage de produire un rapport au troisième ou quatrième trimestre de cette année. Il y a bien sûr des discussions en cours sur un certain nombre de domaines, y compris la piste de travail numéro cinq. Il y a la

question de savoir s’il y aura une consultation publique. Et je pense qu’autant les coprésidents que les participants du groupe pensent qu’il pourrait y avoir des parties du rapport qui pourraient faire l’objet d’une consultation publique. Donc il y a plusieurs possibilités au niveau des délais. Mais au pire des cas, ce serait à la fin de l’année pour obtenir un rapport final. C’est la cible prévue en ce moment. Et à ce moment-là, le Conseil devrait voter le rapport qui serait soumis à sa considération.

Nous apprécions beaucoup la participation des gouvernements à cette piste de travail.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Keith. Est-ce qu’il y a des commentaires de la part du GAC ? Keith regardait Olga.

ARGENTINE : Olga Cavalli. Tout d’abord, permettez-moi de féliciter Keith pour son nouveau rôle de président du conseil de la GNSO. Bien mérité. Et je suis vraiment impressionnée par la manière dont nous avons pu améliorer le dialogue au fil des années.

Il y a quelques années, il y avait beaucoup de différences. Les collègues du GAC qui n’étaient pas présents à cette époque ne le savent pas, mais on avait des points de vue assez différents. Un bon exemple de cette interaction est ce groupe de travail sur la

piste numéro cinq que nous avons codirigé. Javier Rua-Jovet de l'ALAC, Martin Sutton de la GNSO et moi-même, représentante du GAC, nous avons expliqué le processus ce matin et hier, donc je ne vais pas rentrer dans le détail. Ce n'est pas une tâche facile. Comme vous l'avez dit, il y a plusieurs points de vue, y compris au sein du GAC et au sein de la ccNSO et au sein de l'ALAC. Je suis toujours optimiste, c'est ma nature, et j'espère que nous allons pouvoir aboutir à un nouveau document qui va éviter d'être confronté au même problème auquel on a été confronté dans la première série.

Merci à la GNSO d'avoir ouvert cet espace de dialogue. Et j'espère que nous sommes encore à temps pour atteindre nos objectifs à la fin de l'année avec ce processus PDP.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Olga. En tant que conseil de la GNSO, nous attendons ce rapport final. Nous sommes au courant des progrès du groupe à travers notre agent de liaison et nous remercions les efforts des membres du groupe. Je pense à s'il y a d'autres éléments que je pourrais ajouter au travail de ce PDP mais non, juste dire qu'on attend le rapport final.

GHISLAIN DE SALINS : On n'a plus de temps. On pourrait conclure cette séance donc je passe la parole à Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Ghislain, merci Keith, merci Julf, Brian et Rafik, merci à tous. Nous allons donc continuer le dialogue avec la GNSO aujourd'hui. Nous allons parler avec les bureaux d'enregistrement. Et merci beaucoup de ce dialogue constructif. Nous espérons pouvoir poursuivre avec ce dialogue. Merci.

[Applaudissements]

GHISLAIN DE SALINS : Je demande donc aux représentants des parties prenantes des bureaux d'enregistrement de bien vouloir venir s'asseoir à nos côtés ici.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Nous pourrions peut-être commencer pendant que l'on attend les diapositives à projeter sur l'écran. Encore une fois, nous souhaitons la bienvenue aux membres des représentants du groupe des bureaux d'enregistrement. Nous avons un point très intéressant sur l'accès des tiers à l'information qui n'est pas publique sur le WHOIS ainsi que tous les efforts qui se rapportent à l'utilisation malveillante du DNS. Ce sont des

thèmes vraiment intéressants. Je cède donc la parole à Graeme pour qu'il fasse les présentations et ensuite à Ghislain pour qu'il dirige la séance.

GRAEME BUNTON :

Merci Manal. Je suis Graeme Bunton. Je suis le président du groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement. Nous estimons que c'est important d'avoir l'occasion de parler avec le GAC et nous vous remercions de nous avoir consacré du temps. Nous avons ici d'autres représentants tel que Michele Neylon et Sarah Bockey. Et je vois aussi qu'il est plus que 16:00 de l'après-midi, c'est une longue journée. Je vais essayer de rendre ma présentation dynamique, intéressante. Nous allons essayer d'avancer rapidement et nous allons essayer d'avoir du temps pour des questions et un dialogue.

Premièrement, je ne sais pas si nous avons d'autres choses à dire avant la présentation? Bien. Je vais faire une petite introduction de ce que sont les bureaux d'enregistrement et je le fais parce qu'il y a beaucoup de nouveaux membres au sein du GAC et bien des fois, cette introduction est utile.

Les bureaux d'enregistrement sont l'interface entre les titulaires de noms de domaine et les registres. Nous distribuons les noms de domaine. Bien des fois, nous les vendons. Nous avons des bureaux d'enregistrement très importants et il y a ces bureaux

d'enregistrement qui ne sont qu'une personne qui travaille dans un bureau tout petit. Il y a donc une énorme diversité parmi ces bureaux d'enregistrement. Il y a environ 2 000 bureaux d'enregistrement qui sont accrédités auprès de l'ICANN. Il y en a qui sont des familles uniques de bureaux d'enregistrement parce que certaines entreprises sont propriétaires d'une série d'accréditations, mais je ne sais pas combien de ces bureaux d'enregistrements sont ici présents. Il y a différentes tailles et différents formats pour les bureaux d'enregistrement. GoDaddy est le plus important, qui est probablement ici présent. Je travaille pour le deuxième en termes de taille. L'entreprise vend au public en général et aussi au niveau du détaillant. Mais ce n'est pas le cas pour notre compagnie. Nous sommes une société qui vend à d'autres sociétés et il y a différentes exigences par rapport aux lois que nous devons respecter. Nous avons des bureaux d'enregistrement de marque qui travaillent avec des petites entreprises, des entreprises moyennes ou des grandes entreprises avec différents domaines de noms de marque pour s'assurer qu'il y a un décret de sécurité important pour ces noms. Et je le dis parce que bien des fois, on parle des chacune des parties de la communauté comme si c'était des parties homogènes.

Et ce que nous faisons avec le GAC, c'est quelque chose d'hypothétique en tout cas, mais nous avons ce ISPCP au sein de

la GNSO. Mais il y a une grande diversité au sein des groupes, comme c'est le cas pour les bureaux d'enregistrement, et différents modèles d'affaire. Nous sommes en fin de compte des concurrents. Nous concurrençons pour essayer d'obtenir les mêmes clients. Mais dans cet espace, nous essayons de travailler en collaboration pour parvenir à des fins très importantes permettant que l'internet soit un espace plus sûr pour faire de bonnes affaires et pour avoir des politiques appropriées pour notre travail. Il se peut que nous puissions voir à la fin de la présentation si vous avez [inintelligible]. Nous sommes ici pour vous présenter certains de nos soucis et pour écouter vos opinions. Nous ne devons pas être étonnés de savoir que pour nous, ce qui est important c'est l'EPDP, la mise en œuvre de la phase un et le travail de la phase deux.

Comme je l'ai dit, cela a été une journée très longue. Vous avez entendu parlé de tout cela pendant la journée d'aujourd'hui et je sais que vous avez entendu les opérateurs de registre et le conseil de la GNSO pour s'occuper de ces thèmes. Il y a en quelque sorte une répétition des sujets qui ont été abordés pendant cette séance mais j'espère bien qu'il y aura de nouvelles notions que nous pourrons vous transmettre.

Notre perspective sur l'EPDP est la suivante. Nous sommes très heureux de voir que la phase un a été finie. Le processus a été lent mais nous sentons qu'il y a eu certaines concessions. Nous

ne sommes pas très satisfaits de certains aspects mais nous sommes satisfaits par rapport à d'autres aspects. Le résultat final est acceptable en tout cas. Et la phase un est terminée. C'est fantastique.

Maintenant, nous mettons l'accent sur la mise en œuvre parce qu'il y aura beaucoup de travail à faire pour les bureaux d'enregistrement par suite du rapport final de la phase un. Les bureaux d'enregistrement devront avoir des nouveaux programmes, les ingénieurs devront développer de nouveaux codes. Nous ne savons pas encore quelles seront les implications de cette mise en œuvre mais il y aura beaucoup de travail pour nous, cela nous le savons.

Nous avons parlé de la phase deux. J'ai entendu ce que l'on disait à la GNSO par rapport à cette phase. Je ne sais pas si j'ai beaucoup d'autres choses à dire. Mais nous avons écouté clairement la communauté au sein de la GNSO ainsi que d'autres communautés telle que celle du GAC et nous savons qu'il faut que nous commençons urgemment à travailler sur la phase deux et que nous la terminions aussi rapidement que possible. Nous voulons faire cela de façon concrète. Nous voulons donc parvenir aux résultats de la phase deux qui sera quelque chose de très bon pour nous tous. Nous espérons que cela va réduire une bonne partie des risques que nous

connaissions en tant que bureaux d'enregistrement. Cela nous aidera à respecter la loi, à faciliter notre travail.

Et nous espérons que si nous avons à avoir un modèle d'accès unifié pour les bureaux d'enregistrement – comme je vous l'ai dit, nous sommes très différents, les bureaux d'enregistrement sont très différents les uns des autres –, que cela nous permette d'améliorer notre travail parce qu'il y a un grand nombre de demandes de données et bon nombre de bureaux d'enregistrement ne sont pas bien équipés pour répondre à ces demandes. Nous espérons que cela améliorera notre travail.

Nous nous sommes engagés pour faire ce travail comme il le faut et nous voulons le faire de manière prudente, bien planifiée. J'ai donné des instructions aux membres s'occupant du EPDP dans notre groupe pour qu'ils s'assurent d'avoir des plans de travail clairs qui leur permettent d'établir la meilleure stratégie pour avancer en parallèle. Nous avons entendu dire ici que tout le monde parle de l'urgence pour ce faire et nous allons faire de notre mieux pour pouvoir matérialiser tout cela.

Je vais faire une petite pause au cas où quelqu'un aurait des commentaires par rapport au EPDP. Vous êtes peut-être fatigués d'entendre parler de ce thème et nous pourrions peut-être aborder un point en particulier ?

ÉTATS-UNIS : Vous ne m’avez pas suffisamment entendue aujourd’hui. Je m’appelle Ashley, je représente les États-Unis. C’est vraiment intéressant de vous entendre parler. J’apprécie la reconnaissance que vous avez par rapport à l’urgence de cette question.

GRAEME BUNTON : Merci beaucoup Ashley. Bien. Nous allons voir donc maintenant les prochains thèmes. J’ai l’impression que j’ai bien présenté ce qu’il fallait que je présente.

Par rapport à ce point, il y a un travail très important que nous avons effectué il y a peu de temps que nous avons partagé avec la communauté, avec certains gouvernements et que je veux vous présenter ici à vous tous.

Le 25 mai, lorsque le WHOIS ne sera plus ce qu’il est, nous savons qu’il y a des grands soucis à cet égard. Il y a eu une réunion avec le GAC, je ne sais plus où cela a eu lieu parce que je ne me rappelle plus où nous étions dans cette réunion de l’ICANN, mais le GAC et la communauté toute entière a fait savoir son inquiétude parce que maintenant, comme le WHOIS n’est pas aussi visible, les gens ne savent pas où demander les données des titulaires de nom de domaine avec une raison légitime. Nous avons donc pensé à essayer d’aider à résoudre ce problème.

Les bureaux d'enregistrement ont produit un document collectif. Je vais vous dire maintenant comment il s'appelle, « Informations minimales requises pour la demande de données du WHOIS ». Il se trouve sur le site web des parties prenantes des bureaux d'enregistrement, icannregistrars.org. Là, on énumère toutes les conditions que toute personne tierce devrait respecter pour faire une demande de données aux bureaux d'enregistrement. Nous voulons être clairs pour que l'on comprenne facilement quelles sont les conditions qu'il faut respecter pour pouvoir présenter une demande de données à un bureau d'enregistrement, quels sont les noms de domaine et savoir quelles sont les bases juridiques pour ces demandes. Ce n'est pas quelque chose de compliqué, de sophistiqué, mais je crois que cela peut nous aider à mieux comprendre et cela va fort probablement faciliter les choses pour tous pour que l'on puisse mieux comprendre ce que l'on demande et ce que l'on ne demande pas.

Mais il y a quelques réserves qu'il faut faire. Ce n'est pas un document obligatoire pour les bureaux d'enregistrement. Je n'ai pas de mécanisme pour obliger qui que ce soit à faire quoi que ce soit. Ce n'est pas très bon, cela. Mais ceci a fait l'objet d'un accord de la part d'un bon nombre de bureaux d'enregistrement.

Lorsqu'il y a une demande d'information, nous pouvons y répondre. Cela ne signifie pas que tout le monde va obtenir les données qu'il ou elle demande, mais cela signifie que le bureau d'enregistrement est capable d'analyser cette demande sur la base de ce document. Nous allons donc transmettre ce document au secrétariat du GAC pour que tout le monde puisse mieux comprendre et avoir un document qui soit utile. Ce document est plutôt orienté aux tierces parties mais il n'inclut pas spécifiquement les organismes d'application de la loi. Ces organismes sont un peu plus complexes parce qu'il y a des questions de juridiction dont il faut que nous tenions compte. Je dirais que bon nombre de bureaux d'enregistrement travaillent avec les organismes d'application de la loi au niveau local et il y a ici plusieurs bureaux d'enregistrement qui le font. Mais ce n'est pas une initiative de notre groupe que de travailler avec ces organismes. Nous le faisons sur le mode de la participation volontaire. Nous nous sommes réunis aussi avec le groupe de travail sur la sécurité publique ici à Kobe pour voir si nous pouvons arriver à une opinion commune sur toutes ces questions. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire, me semble-t-il, par rapport à ce thème en particulier. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires à faire.

GHISLAIN DE SALINS : Vous avez mentionné un document sur ces conditions. Est-ce que vous avez des chiffres par rapport au nombre de bureaux d'enregistrement qui ont mis en œuvre cette politique ? Ou vous avez peut-être un pourcentage par rapport aux demandes que vous avez autorisés ou combien de demandes d'informations ont été rejetées sur la base de ces conditions minimales pour savoir si ce document a été utilisé par les bureaux d'enregistrement ou s'il ne s'agit que d'un document complémentaire.

GRAEME BUNTON : C'est une bonne question. Il se peut que ce soit trop tôt pour savoir combien de personnes ont adopté cette politique parce qu'il ne s'agit pas d'une politique à proprement parler. Il y a eu un accord général parmi les bureaux d'enregistrement. Il y en a eu deux ou trois qui ont dit de ne pas être inclus ou qui ont exprimé leur souhait de gérer les demandes à leur avis. Bien sûr, c'est le cas pour tous, chacun doit voir les risques auxquels il ou elle doit faire face par rapport au cadre juridique dans lequel ils sont inscrits.

Quant aux statistiques, nous sommes le deuxième registre le plus important. Nous avons fait des statistiques pendant un an, combien de demandes nous avons reçues, combien nous en avons accepté et combien nous en avons rejeté. Et cela se

trouve sur le blog ouvert de srs.org. Je pense qu'il y a un lien que nous pouvons vous présenter pour que vous puissiez accéder à cette information. Ceci présente beaucoup de statistiques intéressantes. Cela peut être bon. La plupart des demandes concernent des litiges de type commercial. Cela concerne des demandes liées aux marques commerciales, aux droits de copyright et à la propriété intellectuelle aussi, à 90 %. Il y en a qui sont à 2 % liés aux organismes d'application de la loi. Et il y en a aussi 2 % concernant la cybersécurité.

MICHELE NEYLON :

Je crois que ce que vous demandez, c'est quelque chose d'intéressant parce que Graeme l'a dit tout à l'heure, il a dit que le document est quelque chose que nous essayons d'organiser en tant que groupe de parties prenantes, pour donner à nos membres des lignes directrices et pour présenter aussi à des tierces parties pour vous aider un tout petit peu, pour que vous puissiez suivre ces documents. Parce que pour tout ce qui est de l'utilisation malveillante, nous avons dû voir quelles étaient les attentes.

En ce qui concerne les statistiques, comme Graeme le disait, il y a un blog où l'on enregistre les expériences et il y a des bureaux d'enregistrement et d'autres fournisseurs qui publient des rapports de transparence. Il se peut donc que l'on puisse trouver

une information là. Mais je ne sais pas si cela a un caractère uniforme pour ce qui est du recueil des données. Je crois que c'est un peu bizarre.

GRAEME BUNTON :

Nous allons voir un tout petit peu le document. Vous avez une version préliminaire des conditions que nous avons publiées. Nous avons jusqu'à 16:45, nous avons sept minutes encore, seulement cela. Nous allons parler de l'utilisation malveillante du DNS et les efforts et les initiatives des bureaux d'enregistrement à cet égard. Mais il y a des questions ? Pas de questions ? On peut laisser les questions pour la fin si nous avons le temps.

ROYAUME-UNI :

Chris du Royaume-Uni. Je sais qu'il y a différents organismes au Royaume-Uni qui se servent de ces lignes directrices et qui ont reçu l'information. Je veux d'abord vous remercier de tout cela.

Cependant, il y a eu aussi des bureaux d'enregistrement qui n'ont pas répondu à cela. Je crois que vous avez dit que vous ne pouvez pas obliger les gens à suivre cela. C'est pourquoi je pense qu'il faut que nous travaillions sur le modèle d'accès unifié pendant la phase deux et nous espérons bien faire partie d'un groupe à ce sujet.

GRAEME BUNTON :

Oui, bien sûr. Il y aura différentes approches. Je crois que l'on a annulé la réunion de mercredi matin sur la sécurité publique, mais je crois que ce serait une occasion appropriée pour voir quels sont les détails concernant ce thème, pour voir s'il y a des questions structurelles ou pour voir si nous pouvons simplifier tout cela. Ce document sera valable jusqu'à ce que nous ayons pu présenter quelque chose de plus solide pour ainsi dire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions là-dessus ? Non. Bien. Alors je vais donc céder la parole à Michele pour qu'il parle pendant trois minutes sur l'utilisation malveillante du DNS. Et nous allons voir d'autres questions.

MICHELE NEYLON :

La question ici est que tout le monde soit conscient que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont des business différents avec des modèles de business différents mais ont des points en commun. Pour que nos business puissent avoir du succès, il doit y avoir un certain degré de confiance, confiance dans l'internet pour qu'il fonctionne de manière stable. Alors nous avons intérêt à éviter tout abus du DNS.

Quand on parle des abus du DNS, on fait référence à des abus en matière d'infrastructure, à la diffusion de logiciel malveillant. Ce

type d'abus, on est tous d'accord, qu'il s'agit d'une définition objective pour nous tous.

Nous n'avons pas fait un bon travail probablement au niveau de la publication des activités que nous mettons en place. Mais la plupart des bureaux d'enregistrement vont agir très vite en cas d'abus. Je parle au nom de ma compagnie, nous avons fait l'objet d'attaques d'hameçonnage et dans la plupart des cas, nous avons pu obtenir la fermeture ou la suspension des noms de domaine en quelques heures. En général, il s'agit des abus qui ont affecté plusieurs pays. Nous avons donc travaillé en coopération avec d'autres bureaux d'enregistrement de l'autre côté de l'Atlantique.

Je suppose que cela nous ramène à la question de l'uniformisation. Et le fait d'avoir des dialogues nous permet d'avancer dans ce travail. Nous sommes prêts à vous fournir les informations dont nous disposons.

Je ne sais pas si on a plus d'éléments à partager. Ici, c'est vraiment simple. L'abus du DNS est mauvais, cela ne nous plaît pas et voilà. Je n'ai pas grand chose à ajouter.

GRAEME BUNTON : Merci Michele pour ce résumé. Il nous reste deux minutes. Est-ce qu'il y a des éléments que vous souhaitez ajouter à ce qui a été dit ? J'aimerais écouter vos avis et vos contributions.

MICHELE NEYLON : Un autre élément. Si les membres du GAC ont besoin que l'on partage un peu de temps avec vous pour mieux vous expliquer ce que nous faisons ou pour approfondir par rapport au modèle de business ou cette idée que les bureaux d'enregistrement n'ont pas tous le même type de business, vous pouvez nous approcher, de préférence après avoir pris une tasse de café le matin.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : La Belgique s'il vous plaît.

BELGIQUE : Merci Manal et Ghislain. J'ai une question pour ce qui est du WHOIS. Comme vous le savez, le RGPD s'applique aux données des personnes physiques et non pas aux données des compagnies ou des sociétés ou des personnes juridiques. Alors est-ce qu'il serait possible d'avoir des directives ou des orientations pour savoir dans quelle circonstance les données des compagnies pourraient être publiées ? Parce qu'on voit ces différences entre les personnes juridiques et les personnes

physiques mais on ne voit pas dans quelles circonstances les données concernant les compagnies peuvent être publiées.

GRAEME BUNTON :

Une bonne question difficile. Je ne crois pas qu'on aura le temps d'y répondre en profondeur. La réponse courte est la suivante. Une grande partie des bureaux d'enregistrement ne savent pas où se trouvent leurs clients donc c'est une tâche difficile qui doit être faite pas à pas. Et cela concerne des millions et des millions d'enregistrements. Je crois que certains bureaux d'enregistrement ont fait cette distinction dès le départ mais certains n'ont pas fait cette distinction entre personne juridique et personne morale. Donc il peut y avoir plusieurs approches par rapport à ce problème. Il y en a qui pourrait segmenter leurs clients, commerciaux et non commerciaux, personne physique ou personne morale mais il n'y a pas d'approche unique ou d'approche uniforme par rapport à cela. C'est un sujet par rapport auquel on a discuté dans le cadre du EPDP.

Très bien. Je pense qu'il n'y a pas d'autres interventions. Encore une fois, merci Manal, merci Ghislain, nous apprécions votre invitation. Merci aux membres du GAC. Si vous nous voyez, moi-même ou mes collègues, n'hésitez pas à nous arrêter si vous voulez continuer la discussion ou si vous avez des questions. Et nous espérons pouvoir poursuivre ces discussions très bientôt.

[Applaudissements]

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup. Merci d’avoir dialogué avec le GAC et merci d’avoir proposé des dialogues multilatéraux.

Pour les membres du GAC, nous nous rencontrons à 19:00 pour poursuivre...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]